

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

TEST DE CLASSEMENT

MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

TEST DE CLASSEMENT

**MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 — 01-00936

ISBN 2 - 550 - 38455-5

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation aux fins du test de classement	2
3	Contenus notionnels et habiletés du programme d'études aux fins du test de classement.....	3
	3.1 Contenus notionnels	3
	3.2 Habiletés	3
4	Tableau de pondération	5
5	Comportements observables.....	6
6	Justification des contenus notionnels, des habiletés et de leur pondération.....	8
7	Spécification du test de classement	9
	7.1 Type de test.....	9
	7.2 Durée.....	9
	7.3 Matériel.....	9
	7.4 Classement.....	9
8	Références bibliographiques	10

DÉFINITION DU DOMAINE

PROGRAMME D'ÉTUDES : ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine a été rédigée aux fins du test de classement. Elle décrit et organise les éléments essentiels et représentatifs du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* et, plus particulièrement, ceux qui ont trait au *français*. Elle se fonde sur le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et le test nécessaire au classement de l'adulte dans l'une ou l'autre des quatre étapes du programme.

La définition du domaine est utilisée dans la préparation du test de classement et de ses diverses versions, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION AUX FINS DU TEST DE CLASSEMENT

Orientations

Relativement à l'évaluation aux fins de classement, on tiendra compte des connaissances et des habiletés de l'adulte pour chacune des quatre étapes du programme.

L'apprentissage du français se fait à partir de thèmes ou de situations concrètes portant sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés.

Par le programme, l'adulte sera en mesure de montrer qu'il ou elle a amélioré ses connaissances, ses techniques et ses habiletés en français.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à écrire afin de pouvoir communiquer dans différentes situations de la vie courante.

Conséquences

Par le test de classement, on évaluera les connaissances et les habiletés de l'adulte afin de le situer par rapport aux quatre étapes du programme.

Par le test de classement, on évaluera les connaissances et les habiletés de l'adulte en français. Les tâches évaluatives doivent être liées à des thèmes ou à des situations concrètes.

Au moment de l'évaluation, aux fins du test de classement, on évaluera les connaissances, les techniques et les habiletés que l'adulte maîtrise à chaque étape.

Lorsqu'on fera passer le test de classement, on proposera à l'adulte des situations de la vie courante auxquelles il ou elle pourrait avoir à faire face, et ce, afin de vérifier ses habiletés à rédiger des phrases significatives.

3 CONTENUS NOTIONNELS ET HABILITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES AUX FINS DU TEST DE CLASSEMENT

3.1 **Contenus notionnels**

Écriture

Code lexical

- Orthographe des mots
- Signes orthographiques

Code syntaxique

- Ponctuation
- Majuscule
- Fonctions syntaxiques
- Nature des mots

Code grammatical

- Accord en genre et en nombre
- Homophones
- Accord du verbe

Technique

- Calligraphie

Contenu de l'information

- Respect du sujet proposé
- Respect du nombre de phrases demandées

3.2 **Habilités**

Connaître

L'habileté en écriture se traduira par la connaissance de certains éléments du code lexical, grammatical et syntaxique.

Comprendre

L'adulte devra être capable de comprendre les principaux éléments des codes syntaxique et grammatical.

Appliquer

De façon générale, cette habileté se traduira par la capacité d'écrire des textes à caractère expressif, incitatif ou informatif. Pour ce faire, l'adulte devra :

- orthographier correctement les mots;
- accorder correctement des verbes;
- accorder correctement en genre et en nombre les noms et les adjectifs;
- respecter l'emploi de la majuscule et du point;
- faire des phrases complètes;
- respecter le sujet.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

CONTENUS NOTIONNELS	ÉCRITURE 100 %			
	1 ^{re} ÉTAPE 10 %	2 ^e ÉTAPE 10 %	3 ^e ÉTAPE 25 %	4 ^e ÉTAPE 55 %
HABILETÉS				
CONNAÎTRE 20 %	(Dictée) Code lexical - Orthographe des mots Code syntaxique - Ponctuation - Majuscule Code grammatical - Genre et nombre - Accord du verbe (1) 5 %	(Dictée) Code lexical - Orthographe des mots Code syntaxique - Ponctuation - Majuscule Code grammatical - Genre et nombre - Accord du verbe (3) 5 %	(Dictée) Code lexical - Orthographe des mots Code syntaxique - Ponctuation - Majuscule Code grammatical - Genre et nombre - Accord du verbe - Homophones (5) 5 %	(Dictée) Code lexical - Orthographe des mots Code syntaxique - Ponctuation - Majuscule Code grammatical - Genre et nombre - Accord du verbe - Homophones (7) 5 %
COMPRENDRE 40 %	(Notions) Technique - Calligraphie (2) 5 %	(Notions) Code lexical - Signes orthographiques Code syntaxique - Ponctuation - Majuscule (4) 5 %	(Notions) Code syntaxique - Fonctions syntaxiques - Nature des mots Code grammatical - Genre et nombre - Homophones (6) 20 %	(Notions) Code grammatical - Genre et nombre - Homophones - Accord du verbe (8) 10 %
APPLIQUER 40 %				(Production écrite) Code lexical - Orthographe des mots Code syntaxique - Ponctuation - Majuscule - Fonctions syntaxiques Code grammatical - Genre et nombre - Accord du verbe Techniques - Calligraphie - Espacement des mots Contenu de l'information - Respect du sujet - Respect du nombre de phrases demandées (9) 40 %

5 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↑ Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

(1) (3) Dans une dictée, on propose à l'adulte huit phrases.

(5) (7)

- Les deux premières comportent chacune cinq mots usuels et ne comprennent aucun signe orthographique.
- La troisième et quatrième phrase comportent chacune cinq mots usuels.
- Les quatre autres phrases comportent dix mots usuels.

20 %

L'adulte sera capable :

- d'orthographier correctement les mots;
- d'utiliser la majuscule;
- d'utiliser la ponctuation (le point);
- d'accorder les noms et les adjectifs en genre et en nombre;
- d'accorder les verbes;
- d'écrire correctement les homophones à/a, sont/son, ont/on.

(2) Au cours d'une épreuve portant sur les notions, on propose à l'adulte une phrase signifiante de dix mots usuels environ, comportant deux majuscules et sans signe orthographique : il ou elle sera capable :

3 %

- de transcrire cette phrase en espaçant les lettres et les mots correctement;

2 %

- de respecter la forme des lettres minuscules et majuscules (écriture script ou cursive, selon le cas).

2% (4)

On propose à l'adulte quatre mots auxquels on a enlevé les signes orthographiques suivants : un accent aigu, un accent grave, un accent circonflexe et une cédille : il ou elle sera capable de les placer de manière appropriée.

3 %

On propose à l'adulte un texte de trois courtes phrases : il ou elle devra être capable de placer les points qui marquent la fin de chacune d'elles et de transcrire correctement les trois mots avec majuscule qui en indiquent le début.

- (6) Dans un court texte de deux phrases complètes, l'adulte sera capable de :
- 2 % - sélectionner un sujet et un verbe;
 - 2 % - sélectionner deux noms communs et deux noms propres;
 - 1 % - remplacer un sujet par le pronom personnel correspondant.
- (7) À partir de phrases complètes, l'adulte sera capable :
- 9 % - d'accorder en genre et en nombre cinq noms et quatre adjectifs;
 - 6 % - d'écrire correctement chacun des homophones suivants : a/à, on/ont, son/sont.
- (8) À partir de phrases complètes, l'adulte sera capable :
- 2 % - d'écrire le féminin de deux adjectifs ayant une forme féminine particulière;
 - 2 % - d'écrire le féminin de deux noms au pluriel ayant une forme féminine particulière;
 - 4 % - d'écrire correctement les homophones suivants : é/er, mes/mais, où/ou;
 - 2 % - d'accorder à l'indicatif présent deux verbes du premier groupe.
- (9) Parmi les trois sujets qui lui sont proposés, le premier à caractère expressif, le deuxième à caractère incitatif et le troisième à caractère informatif, l'adulte devra en choisir un et faire une production écrite de sept phrases complètes dans laquelle il ou elle sera capable :
- 10 % - d'orthographier correctement les mots;
 - 5 % - de mettre la majuscule au début de la phrase et le point à la fin;
 - 7 % - de faire des phrases complètes (sujet, verbe et complément);
 - 5 % - d'accorder les noms et les adjectifs en genre et en nombre;
 - 5 % - d'accorder les verbes;
 - 2 % - de respecter le sujet;
 - 4 % - de respecter le nombre de phrases demandées;
 - 2 % - de calligraphier lisiblement et d'espacer les mots.

6 JUSTIFICATION DES CONTENUS NOTIONNELS, DES HABILITÉS ET DE LEUR PONDÉRATION

Dans le programme d'alphabétisation, on accorde une grande importance à l'écriture. Il y a un plus grand nombre d'objectifs à atteindre pour l'écriture que pour la lecture. C'est à partir de cette même importance que nous retenons l'écriture pour le classement en alphabétisation.

En considérant les orientations du programme qui portent sur l'évaluation des apprentissages fonctionnels, nous avons retenu certains objectifs préalables (P). Ces objectifs sont considérés comme des acquis sur lesquels l'adulte s'appuiera pour progresser d'une étape du programme à une autre. Pour chacune des quatre étapes du programme, les préalables retenus sont les plus uniformes et les plus révélateurs : ils permettent de bien évaluer les connaissances et les habiletés de l'adulte.

Les préalables ayant trait aux ouvrages de référence n'ont pas été retenus pour des raisons de commodité relativement à l'administration même du test de classement. Les types de phrases ont été volontairement omis, car on juge cet apprentissage moins nécessaire pour un test de classement.

À la 4^e étape, une production écrite est exigée car le transfert des apprentissages est axé sur l'utilisation des apprentissages dans la vie de tous les jours. D'autres notions sont aussi mesurées dans chacune des étapes du programme.

En conséquence, nous avons pondéré le contenu notionnel de chaque étape comme suit :

- 1^{re} étape 10 p. 100;
- 2^e étape 10 p. 100;
- 3^e étape 25 p. 100;
- 4^e étape 55 p. 100.

La pondération est plus élevée à la 4^e étape parce qu'il y a plus d'objectifs qui permettent d'évaluer l'adulte selon l'atteinte de ses connaissances et de ses habiletés. La 3^e étape est aussi importante parce que c'est à ce moment que se fait, pour la première fois, l'apprentissage systématique des codes syntaxique et grammatical. Pour les deux premières étapes, la pondération est d'égale importance, puisqu'il y a moins d'objectifs à évaluer et que ceux-ci sont subséquentment repris à la troisième et à la quatrième étape.

Quant aux habiletés, nous les avons pondérées comme suit :

- Connaître 20 p. 100;
- Comprendre 40 p. 100;
- Appliquer 40 p. 100.

Comme on peut le constater, l'habileté à **connaître** est de 20 p. 100 parce que beaucoup de connaissances en orthographe sont acquises par cette habileté. Le test de classement est axé sur les habiletés à **comprendre** et à **appliquer** parce que le programme a pour objectif de permettre à l'adulte de bien fonctionner dans sa vie quotidienne.

7 SPÉCIFICATION DU TEST DE CLASSEMENT

7.1 Type de test

Il s'agit d'un test individuel que l'on fera passer au début de la formation en alphabétisation ou à tout autre moment que la commission scolaire jugera opportun.

Pour chacune des étapes du programme, on trouve une dictée et quelques questions sur des notions ou des techniques d'écriture.

À la quatrième étape s'ajoute une production écrite. Il n'est pas nécessaire de faire passer l'ensemble du test (les quatre étapes); une seule partie ou quelques parties du test peuvent être jugées suffisantes pour classer correctement l'adulte à l'une ou l'autre des quatre étapes.

7.2 Durée

Un total de 60 minutes environ a été réparti de la façon suivante :

- Dictée 10 minutes;
- Notions 20 minutes;
- Production écrite 30 minutes.

Tous ces temps sont bien sûr approximatifs.

7.3 Matériel

L'adulte pourra utiliser un dictionnaire de la langue française, une grammaire et un précis de conjugaison uniquement pour la production écrite. L'utilisation de tout autre dictionnaire spécialisé (synonymes, antonymes, anglicismes, etc.) **n'est pas** autorisée.

7.4 Classement

Le classement de l'adulte se fera en fonction du seuil de réussite fixé pour chacune des quatre étapes.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 1, Les aspects fondamentaux du Guide*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 34 p.

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 2, Français*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 257 p.

